Fraternité, dont le visage est tourné vers l'estrade. D'espace en espace, des trépieds de forme antique qui doivent servir à l'illumination de ce soir s'élèvent comme des jalons pour servir de guide et de limite aux troupes qui vont défiler, et au milieu de tous ces ornements d'un style sévère, statues, faisceaux, trépieds, circulent sans trouble, presque en silence, des délégués des départements, des corporations entières, des jeunes filles faisant partie du cortège, etc., etc., des représentans qui ont quitté leurs places et qui viennent fraterniser avec le peuple.

« Cependant, le temps presse. Plus de trois cent mille hommes doivent passer sous les yeux de l'Assemblée nationale. On ordonne le défilé. Il a eu lieu à-peu-près dans l'ordre suivant : les députations des départemens, parmi lesquelles nous avons remarqué les gardes nationales de Loir-et-Cher, du Loiret ; celle de l'Algérie; une bannière sont inscrits ces mots : *Réunion de la France à l'Algérie*; l'artillerie de la garde nationale, dont a remarqué l'aplomb militaire, la tenue magnifique et l'indépendance républicaine; les écoles polytechnique, de Saint-Cyr, d'Alfort, du Val-de-Grâce, des Arts-et-Métiers, etc., qui ont été accueillies avec le plus vif enthousiasme ; la garde mobile à cheval, de nouvelle formation, et dont on a admiré la bonne tenue et le costume élégant ; le char de l'agriculture, orné de drapeaux tricolores, d'arbres, d'épis, d'instrumens de labour, et suivis par des vétérans d'orphéonistes et par 500 jeunes filles vêtues de robes blanches et d'écharpes bleues, couronnées de chêne ; enfin les légions de la banlieue, celles de Paris, l'armée, et mêlées à tous ces corps, les corporations diverses précédées de leurs emblèmes, de leurs bannières et des chefs-d'œuvre de leurs meilleurs ouvriers et fournisseurs. Nous ne mentionnerons aucun de ces chefs-d'œuvre. Quelques uns d'entre eux pouvaient frapper les regards plus que d'autres, mais tous étaient dignes du même intérêt : ils étaient tous le produit d'un travail honorable.

« Pendant tout ce défilé, qui a été très long, comme on peut en juger par l'énumération des troupes qui l'ont effectué, les cris de : Vive la république *démocratique*! ont retenti plus vifs et plus nombreux encore que sur le passage des représentans. On eût dit, tel est le bon sens des masses, que le peuple avait besoin, à la suite des événemens du 15 mai, de caractériser avec plus de netteté et de fermeté la république pour laquelle il avait voulu combattre en février, et qu'il regardait comme sa conquête. »

On lit dans le *Moniteur français* du 21 mai la proclamation suivante que la commission exécutive a adressée à la garde nationale, aux travailleurs et à l'armée.

PROCLAMATION.

« Citoyens,

« La journée du 21 mai compte-ra parmi celles dont la France a le droit d'être fière. C'est la fête de la concorde, de la paix et du travail, c'est l'union nouvelle et fraternel du peuple armé, c'est la république radiant autour d'elle tous les cœurs.

« Il fallait montrer au monde que si chaque citoyen est un soldat, tous les soldats sont frères, et que la garde nationale, les travailleurs et l'armée sont les bras d'un même corps dont la démocratie est l'âme et la vie.

« L'assemblée nationale, les délégués accourus de tous les départemens, 300,000 hommes sous les armes sortis d'une seule cité, les travailleurs exposant au milieu du peuple les chefs-d'œuvre de l'industrie; les compagnons des devoirs autrefois divisés, aujourd'hui se donnant la main, sous l'inspiration puissante de la fraternité. La jeunesse des écoles, une population immense, tout a représenté dans ce jour solennel la majesté de la France, son union, sa force, sa richesse, ses espérances et ses inépuisables ressources.

« Citoyens, soyez heureux d'une si noble fête. Jamais la nation n'en avait vu de plus pure. Jamais elle n'en verra de plus fraternelle. Il est beau d'inaugurer sous ses calmes auspices les travaux de l'assemblée qui va donner une constitution au pays ; il est beau de prêter sur vos yeux de l'Europe attentive cet admirable exemple de concorde et de puissance.

« Oui, citoyens, grâce à cette union intime des forces vives de la patrie, nous aurons tous contribué à lui assurer cette république honnête et morale qui s'appuie sur la justice et la probité, et qui saura donner pour base inébranlable à notre sainte devise : Liberté, égalité, fraternité, l'amour, le respect et la confiance de tous. »

On sait que par suite des événements du 15 mai à Paris, les interpellations qui devaient être adressées ce jour au gouvernement de la République française, dans l'assemblée, relativement à l'Italie et la Pologne, furent ajournées au 23 du même mois. Ces interpellations ont eu lieu, en effet, le jour indiqué, et elles ont eu pour résultat une solution conforme à la conservation de la paix. M. Drouyn de Lhuys, rapporteur du comité des affaires étrangeres, a donné lecture, dans la séance du 24, de l'ordre du jour motivé que l'assemblée l'avait chargé de rédiger, et qui a été adopté à l'unanimité. La veille, M. Lamartine avait prononcé un très long discours, qui concluait à la paix, et dont l'effet fut prodigieux sur toute l'assemblée. Voici le texte de l'ordre du jour :

« L'Assemblée nationale invite la commission du pouvoir exécutif à continuer de prendre pour règle de conduite les vœux unanimes de l'Assemblée formulés en ces quelques mots : Paix fraternel avec l'Allemagne ! Reconstitution de la Pologne libre et indépendante, et affranchiss ment de l'Italie. »

Relativement à la question Polonaise et à la discussion qui a eu lieu à ce sujet dans l'Assemblée nationale, on lit dans une correspondance de Paris du 24 mai :

« La commission exécutive, pas plus que le gouvernement provisoire, ne veut déclarer la guerre à l'Europe entière pour la question polonaise, parce qu'elle comprend que ce serait une folie que de prétendre intervenir seule à la cause des Polonais, et qu'il n'aurait d'autre résultat que d'augmenter la détresse de toutes les nations. Une déclaration de guerre faite en ce moment aux puissances du Nord mettrait les enjeux à l'avantage des ennemis de la France, car l'Allemagne semble prête, le moment venu, à rétablir ses sympathies à la Pologne, et il ne serait pas difficile aux cabinets de St-Pétersbourg, de Berlin et de Vienne de faire considérer le secours que la France voudrait porter aux Polonais comme une guerre de propagande et de conquête, destinée à agrandir de nouveau le territoire français aux dépens de l'Allemagne. »

On lit dans une correspondance particulière de Madrid, portant la date du 18 mai :

« Hier, à 4 heures, M. Bulwer a reçu des rapports avec ordre de quitter Madrid dans les 48 heures. Il a fait passer dans la matinée une nouvelle note au duc de Sotomayor et il est parti. Avant son départ, des courriers ont été expédiés pour Londres par M. Bulwer et par le gouvernement espagnol, pendant compte des dernières communications.

« Le général comte de Mirasol est parti pour Londres afin de compléter de vive voix les détails écrits qui se trouvent consignés dans les dernières dépêches du duc de Sotomayor sur toute l'affaire avec M. Bulwer.

« M. Olhway est chargé des affaires de la légation. »

D'après une autre correspondance, M. Bulwer aurait joué un rôle très compromettant dans les événemens de Séville, où cet eu lieu le 13 mai.

Dans un manifeste adressé d'Innsbruck à la date du 20, l'empereur annonce à son peuple qu'ayant acquis la triste conviction qu'une faction d'anarchistes, appuyée par la légion académique que des étrangers avaient égarée et séduite, voulait le priver de sa liberté d'action, il s'était vu forcé de quitter sa résidence et de se retirer dans le Tyrol, qui a toujours montré une fidélité éprouvée, et où il sera à même de recevoir plus promptement des nouvelles de l'armée.

D'après une correspondance de Berlin, en date du 25 mai, la *Gazette de Spener* dit que les préliminaires de la paix sont à la veille d'être conclus avec le Danemarck. Les troupes fédérales se retireront derrière l'Eider, le duché de Schleswig restera neutre et Rendsbourg aura une garnison fédérale.

Après l'arrivée du dernier bateau à vapeur de Galatz, le bruit s'était répandu à Constantinople que le roi de Prusse et le prince héréditaire s'étaient enfuis de Berlin à la suite d'un mouvement insurrectionnel. Eu rapportant cette nouvelle dans notre fcu-le du 6, nous avons dit qu'elle méritait confirmation. D'après des voyageurs arrivés par le steamer dont nous parlons, la fuite du roi et du prince héréditaire aurait eu lieu le 23 mai. Les nouvelles que nous avons reçues vendredi dernier de Berlin, par la voie de Vienne, vont jusqu'au 25 et ne font nulle mention d'un pareil évènement.

Les nouvelles que nous avons reçues vendredi de Vienne ont une haute gravité ; on en jugera par les extraits suivants de la *Gazette officielle* du gouvernement :

« Les comtes Hoyos et Wilbrack, que le ministère avait envoyés auprès de l'Empereur, resurent à Vienne le 24 mai. Ils étaient porteurs d'un manifeste de S. M. dont voici le texte :

« A mes peuples !

« Les évènemens qui ont eu lieu à Vienne le 15 de ce mois, m'ont pénétré de la triste conviction qu'une faction d'anarchistes s'appuyant sur la légion académique, égarée en grande partie par des étrangers, a pu, par des attentats détachemens de bourgeois et de garde nationale qui ont divisé de leur fidélité ordinaire, a voulu m'ôter la liberté d'action et asservir ainsi les provinces, que ces prétentions isolées ont sans doute généralement indignés, ainsi que les habitans bien-intentionnés de ma résidence même. Il ne me resta plus que l'alternative ou de me frayer le passage, au besoin, par la force et à l'aide de la garnison fidèle, ou bien de me retirer, pour le moment, en secret, dans une des provinces qui, grâce à Dieu, me sont toutes restées fidèles.

« Le choix ne put être douteux. Je me décidai pour le parti pacifique, prévenant toute effusion de sang et me dirigeai vers ce pays de montagnes qui, de tout temps, a fait preuve d'un attachement inébranlable, et où en même temps je me trouve rapproché des nouvelles de cette armée qui se bat si vaillamment pour la patrie.

« Loin de moi la pensée de vouloir reprendre ou restreindre les dons que j'ai faits à mon peuple dans les journées de mars, pas plus que les conséquences qui doivent en résulter naturellement. Au contraire, je serai toujours prêt à écouter dans les voies légales les vœux équitables de mes peuples, et à tenir compte des intérêts nationaux et provinciaux. Seulement, il faut qu'il soit constaté que ces vœux sont généraux et qu'ils soient présentés d'une manière légale et délibérée par la diète et soumis par elle à ma sanction; mais non qu'une fraction veuille les importer, de vive force, et sans mandat quelconque.

« Voilà ce que j'ai voulu dire à mes peuples que mon départ de Vienne a mis dans une agitation pleine d'anxiété, afin de les tranquilliser, et pour leur rappeler en même temps comme quoi, guidé par mon amour paternel, j'ai toujours été prêt à accueillir ceux même de mes fils que je croyais perdus et qui sont revenus auprès de moi.

« Innsbruck, le 20 mai 1848.

« FERDINAND. »

« Le 25, une proclamation du comte Colloredo, commandant de la légion académique, engagea ce corps à se dissoudre de son propre chef. La légion répondit qu'elle se croyait nécessaire au maintien des libertés accordées et que, forte des sympathies de la population de Vienne, elle ne se dissoudrait pas.

« Le 26 au matin, parut un décret du ministère ordonnant la dissolution de la légion académique et la clôture de l'université. Le comte Colloredo et le gouverneur civil, comte Montecuculi, s'y rendirent pour exécuter cette résolution de cette mesure. Ils étaient accompagnés de quelques détachemens de la garde nationale, ce qui produisit à l'instant la plus grande agitation parmi les étudians et les différentes classes de la population. On sonna le tocsin, les ouvriers des faubourgs entrèrent en masse dans la ville, des barricades furent élevées dans toutes les rues, etc., et à deux heures de l'après-midi, le ministère fit annoncer au public que, pour prévenir des dangers ultérieurs, il retirait le décret de dissolution de la légion académique qui serait à offrir les garanties nécessaires pour le rétablissement de l'ordre et pour rendre possible le retour de l'empereur. Une autre publication des ministres, uniquement destinée à tranquilliser les esprits agités par toutes sortes de bruits, portait que les concentrations du 15 mai n'avaient subi aucun changement, que les troupes s'étaient retirées dans les casernes, et qu'elles ne seraient appelées que sur la demande de la garde nationale.

« Un comité des bourgeois, de la garde nationale et des étudians, se forma le même jour, pour veiller à l'ordre et à la sûreté de la ville, ainsi qu'au maintien des droits du peuple. Ce comité fut reconnu par le ministère, et il fut décidé, en conséquence, que les portes de la ville seraient gardées exclusivement par la garde nationale et la légion académique ; que les troupes au-delà des faubourgs seraient éloignées ; que le comte Hoyos resterait sous la surveillance du comité des bourgeois, comme garantie des dernières concessions ; que les personnes qui ont été la cause des évènemens du 26 mai, seraient mises en état d'accusation ; et qu'en cas de nouvelle émeute, il serait de devoir au plus tôt, on bien, au cas que sa santé ne le lui permettrait pas, de nommer un lieutenant dans la personne d'un prince impérial.

« Par suite de l'enquête ordonnée au sujet des évènemens du 26 mai, on a arrêté aussi, dit-on, le comte Maurice Dietrichstein, grand-maître de l'empereur, les professeurs Ilye et Endlicher, le comte Brenner et le baron Pereira.

« Jusqu'au départ de la poste du 30 mai, la tranquillité n'avait plus été troublée à Vienne. La plupart des barricades étaient enlevées. La propriété n'a pas été touchée au moindre instant. Toutefois, les riches s'éloignent de la capitale.

« Le corps diplomatique part pour Innsbruck. Le baron Wessenberg, nommé ministre des affaires étrangères, était arrivé à Vienne, et avait déclaré n'accepter que provisoirement le portefeuille. Il était parti pour se rendre à Innsbruck. C'est là aussi que se trouve le baron Doblhoff, ministre du commerce.

« Les évènemens qui ont amené le départ de l'Empereur ont été accueillis avec indignation dans les provinces. Toutes envoient des députation à l'Empereur pour manifester leur dévouement. Les Hongrois ont exprimé l'espoir que l'Empereur viendra aussi résider quelque temps à Pesth.

« Le prince Esterhazy a reçu l'ordre de s'établir à Innsbruck pour le temps que l'Empereur y passera.

« La flotte combinée vénitienne-napolitaine et sarde s'est présentée dans le golfe de Venise, ce qui a déterminé les vaisseaux autrichiens inférieurs en nombre à se retirer à Pola. Arrivée devant Trieste, la flotte italienne a fait mine de vouloir bombarder la ville, mais la population était prête à défendre à outrance les fortifications, et elle a eu protesté unanimement contre toute acte d'hostilité, et ceux des puissances allemandes en particulier, ont déclaré qu'ils regarderaient un semblable acte comme dirigé contre l'Allemagne entière. La flotte combinée s'est retirée, en conséquence, et les vaisseaux napolitains, avec le reste de la flotte, sont partis à Naples, se mettaient en mesure d'y renforcer.

Rien de saillant en Lombardie. Le comte Nugent avait été remplacé par le lieutenant-général baron de Welden, et le maréchal Radetzky se disposait à attaquer l'ennemi avec ses forces réunies. Le fait que, sur la foi de notre correspondant de Vienne, nous avons mentionné dans le dernier numéro de notre journal, relativement à des pertes graves qu'une ruse de guerre aurait fait essuyer aux Autrichiens à Palma-Nuova, est entièrement controuvé. D'après les dernières nouvelles du théâtre de la guerre, le lieutenant-général baron de Stürmer était près de Trévise.

Dans notre dernier numéro, nous avons dit que le gouvernement provisoire de Milan venait d'adresser aux populations de la Lombardie une proclamation dans laquelle il annonçait que des registres étaient ouverts dans toutes les paroisses, pour y recevoir les adhésions de tous les citoyens qui veulent l'adjonction de leur pays aux États sardes, et celles des citoyens qui demandent l'ajournement de toute décision à cet égard.

Cette mesure a rencontré des désapprobateurs, et donné lieu, entr'autres, à une énergique protestation couverte de nombreuses signatures et publiée par la *Voce del Popolo* de Milan. Aux yeux des signataires de ce document, le recours à l'emploi des registres est :

« Illégal, parce qu'il viole le programme qui était la condition essentielle de l'existence du gouvernement provisoire; parce qu'il ravit, à l'assemblée constituante, la plus vitale et la plus décisive de toutes les questions ;

« Anti-libéral, parce qu'il supprime la discussion, base indispensable au vote, efface un des droits inaliénables du citoyen, et substitue le mutisme et la servilité de l'Empire, à l'expression publique et motivée de la conscience du peuple ;

« Illusoire, parce que, dans la pratique, et qu'il tend à changer ce qui pourrait être un témoignage de dévouement réel et de conviction raisonnée, en une lâche capitulation ; parce que la guerre pendante et la présence d'une armée qui représente une opinion, ôtent toute dignité à la décision; parce que nous avons considéré, à tort, par l'Italie et par l'Europe, comme des hommes adultes par des intérêts immédiats et par la peur, et que les braves qui sont nos frères et nous saluèrent de ce nom, en combattant, à nos côtés, seront à tort considérés comme des enfants ;

« Et, enfin parce que le triomphe d'une opinion sur l'autre, parce qu'on saisit, pour l'imposer, le moment où cette opinion a préparé son terrein par l'emploi de tous les moyens, de tous les artifices; parce que non seulement on ne se limite pas à demander au peuple s'il entend, ou non, aborder immédiatement une décision, mais parce qu'on exclue même des registres, une des solutions du problème et l'on en supprime toute expression.

Ont signé :

« Giunio Bazzoni, e Pompeo Ferrario, per l'Associazione *Sovranità Popolare*. — Giuseppe Mazzini, per l'*Associazione Nazionale Italiana*. — Giuseppe Sirtori, Enrico Gallardi, e Ercole Porro, per la *Società Repubblicana*. — Pietro Marstri, e Romolo Griffini per la *Voce del Popolo*. — F. G. Urbino *Presidente della Società della Rigenerazione Intellettuale del Popolo Italiano*. — Giuseppe Pioltì De-Bianchi, e Carlo Baravalle, per l'*Emancipazione*. — Antonio Negri, per *Il Repubblicano*. — Carlo Tenca Direttore della *Rivista Europea* — Filippo De-Boni — Salvatore Bachi — Giuseppe Perini — Giuseppe Revere — Emilio Visconti Venosta — Riccardo Cerroni — Giuseppe Belcredi — Enrico Cernuschi — Andrea Rota Negroni — Emilio Pecelli — Francesco Brioschi. »

DERNIÈRES NOUVELLES D'EUROPE.

Le bateau à vapeur anglais de la Compagnie P. et O. l'*Erin*, arrivé au moment où nous mettions sous presse, nous a apporté les journaux de Malte du 7 juin. Sous cette date, le *Mediterraneo* publie les nouvelles intéressantes que voici :

Naples, était encore, le 1er juin, sous la loi martiale, et la plus profonde consternation continuait à y régner. Il y était question d'une nouvelle expédition contre la Sicile. A l'ordre de rappel des troupes napolitaines de la Lombardie, les officiers placés à leur tête avaient répondu que leur retour était impossible, attendu que les populations des pays qu'il leur faudrait traverser, s'opposeraient infailliblement à leur passage.

Le commandant de la division navale napolitaine avait fait une réponse à peu près semblable, en alléguant que les navires placés sous ses ordres étaient surveillés par l'escadre sarde.

Lord Napier était accusé, par le peuple napolitain, d'avoir pris part aux évènemens des 14, 15 et 16 du mois dernier, et d'avoir conseillé au roi de renverser la constitution.

Un décret royal, avait intimé à tous calabrais et siciliens, de quitter Naples immédiatement. Le bruit courait dans cette capitale, que le vrpeur le *Vesuvio*, chargé de munitions pour la citadelle de Messine, avait été assailli et pillé par quatre canonnières siciliennes.

Toute la haute et basse Calabre était en armes et résolue à repousser toute tentative ayant pour objet le renversement de la constitution jurée par Ferdinand, le 24 février dernier. Un gouvernement provisoire avait été établi dans les diverses villes de cette province.

Le courrier de Naples, arrivé par la voie de la Calabre à Messine, avait rapporté que, sur sa route, il avait rencontré de grosses bandes armées qui, se dirigeant de Catanzaro et Cosenza sur Naples, avaient mis en pièces les troupes royales qui s'étaient opposées à leur marche.

Le *Mediterraneo* nous apprend également que le 26 mai, Peschiera n'avait pas encore été prise, mais que ses fortifications, à la même date, ne formaient plus qu'un monceau de ruines. Il ajoute que la défense des Autrichiens avait été, jusque là, héroïque.

Nous lisons dans la même feuille que le fils de l'ex-duc de Parme était ar ivé le 3 juin, à Malte, venu de Gênes sur le bateau à vapeur sarde *Ichnusa*, et qu'il était descendu à l'hôtel *Dunsford*, sous le nom de *Carlo di Castiglione*.

Nous oublions d'ajouter qu'à Civita-Vecchia, le gouvernement pontifical avait fait arrêter un général napolitain de passage dans cette ville et chargé, par le roi Ferdinand, de ramener les troupes napolitaines de la Lombardie.

EXTERIEUR.

FRANCE. Paris, 24 *mai*. — L'ordre du jour indique le rapport du citoyen Dornès sur le décret relatif à Louis-Philippe et à sa famille. M. le président a annoncé qu'il avait reçu deux lettres relatives au projet de décret qui doit être soumis à l'assemblée nationale. Ces lettres, ajoute M. le président, sont signées François, Henri et Louis d'Orléans. M. le président a donné lecture des deux lettres assez étendues, dans lesquelles les membres de la famille d'Orléans protestent contre un projet qui tendrait à leur former l'entrée de la France ; ils protestent contre toute arrière-pensée d'ambition ; il n'est pas de sacrifice qu'ils ne soient prêts à faire à leur patrie ; les deux lettres ont été renvoyées à la commission chargée de l'examen du projet de loi relatif à Louis-Philippe et à sa famille.

M. Dornès qui a été chargé de faire un rapport sur ce décret, s'exprime ainsi :

« La commission exécutive nous a présenté un projet de décret rédi- t à interdire le territoire de la république à la famille de Louis-Philippe. Votre commission, s'associant à ce projet de loi, vous propose son adoption. Quant aux deux lettres qui vous ont été lues au commencement de la séance, elles ont pas été envoyées à votre commission, au nom de laquelle je ne puis m'expliquer, mais, en mon nom personnel, je demande purement et simplement l'ordre du jour. »

— La commission chargée d'examiner le projet de décret sur les relations entre l'assemblée et la commission du pouvoir exécutif, a nommé M. Martin (de Strasbourg) pour son rapporteur.

La commission, après avoir délibéré d'abord sur les trois premiers articles, ayant pour but d'autoriser les membres du pouvoir exécutif à s'abstenir de prendre part aux séances de l'assemblée, les a successivement adoptés, ainsi que les divers amendemens qui ont été présentés sur ces articles. Le 4e article, tendant à confier au pouvoir exécutif la garde extérieure de l'assemblée, a été rejeté à l'unanimité.

A propos de ces conclusions, une correspondance de Paris donne les réflexions suivantes :

« La situation paraît sur le point de se dessiner nette la commission exécutive et l'assemblée nationale. Deux projets soumis à la chambre pour établir la position de la commission vis-à-vis de l'Assemblée, pour faire des membres du gouvernement autre chose que des commis aux ordres de l'Assemblée, et qui peuvent être appelés à monter à la tribune à la voix du premier venu, ont été rejetés hier en commission, l'Assemblée, par l'organe de ses commissaires, tient à ce que les membres de la commission du pouvoir exécutif ne puissent se soustraire à la nécessité de suivre quotidiennement les séances ; elle ne les assujettit à ce que deux fois le chef du pouvoir exécutif après le vote de la constitution. Elle ne veut pas non plus que le pouvoir exécutif ait à se mêler des mesures à prendre pour la garde de l'assemblée et pour sa sûreté. Vous comprenez tout ce qu'il y a de délicat dans cette question, après les bruits qui se sont accrédités à la suite de la journée du 15 mai. Aussi le rejet proposé est il considéré par M. de Lamartine comme un acte d'une prudence éclairée, et les projets de cabinet sera certainement posé sur le vote tant de ce projet de loi que du projet précédent.

« Il n'y a plus qu'à savoir si la chambre sanctionnera les propositions faites par sa commission. Il faut connaître que ceux-ci ont été choisis comme tout exprès pour une mission d'opposition. Nommer MM. Demassy, Foy, F. de Lasteyrie, Billault, Bureaux de Pusy, Georges Lafayette, Dussolier et L. Perrée, c'est nommer précisément du parti qu'on appelle à tort ou à raison en ce moment les réactionnaires. M. Lahoulie, ancien corrupteur de la chambre législative, manquait seul à cet ensemble et le complète admirablement.

« Les 180 députés de l'ancienne gauche sont toujours les mêmes; véritables d'une coalition qui paraît devoir arriver à étrangler un beau matin le ministère ou mine le gouvernement entre deux portes. Cette coalition paraît incliner à exiger une application rigoureuse des principes de la réforme parlementaire, à proposo de l'incompatibilité des fonctions publiques avec le mandat de représentant.

— La commission chargée de rédiger le projet de constitution a nommé hier M. Cormenin pour son président, et M. Woirhaye pourson secrétaire. Cette commission se réunit tous les jours. Ses séances se prolongent souvent pendant cinq ou six heures. La commission a chargé son président, M. de Cormenin, de rédiger un avant-projet de constitution.

— Le comité de défense générale s'est prononcé pour l'exécution immédiate des fortifications de l'île de Corse. On sait que depuis longtemps cette question importante avait été soumise à l'examen des hommes spéciaux qui l'avaient résolue affirmativement. Mais le mauvais vouloir de l'ancien gouvernement s'est opposé à l'adoption d'une semblable mesure. La Corse est la sentinelle avancée de la France dans la Méditerranée; en cas de guerre, elle peut être appelée à rendre au pays d'immenses services. Sa configuration permet d'y établir des travaux de défense formidables qui en feront un point stratégique de premier ordre.

ANGLETERRE. Londres, 23 *mai*. — Un meeting très nombreux a eu lieu aujourd'hui à Londres. Plusieurs membres du parlement y assistaient. L'assemblée a adopté diverses résolutions en faveur de la réforme électorale, de la réforme parlementaire et de celle du système des impôts.

— Le *Times* publie ce qui suit sous la rubrique de Dublin 15 mai :

« Le 15 mai, dé à remarquable comme anniversaire de la mort de M. O'Connell, l'est encore par la circonstance que M. O'Brien, agitateur actuel de l'Irlande, a comparu devant le tribunal du banc de la reine. A 9 heures du matin, les clubs confédérés se sont réunis en masse devant la maison de M. O'Brien pour l'accompagner en cortège. Ils avaient décidé dans leurs réunions du jour précédent de s'abstenir de toute démonstration armée.

« A 9 heures et demie, M. O'Brien a pied, entouré de quelques amis et suivi d'environ 200 confédérés, parmi lesquels on remarquait un grand nombre de personnes de la bonne société, s'est mis en route pour se rendre au tribunal. Le cortège a observé un profond silence pendant sa marche. Arrivé au palais de justice, il s'est reposé, et M. O'Brien a comparu seulement de M. Conyn, qui avait été mis en caution pour lui, y est entré aux acclamations de la foule.

« Pour assurer le maintien de l'ordre public, un fort détachement de dragons était stationné dans la cour intérieure ; mais il n'a point été nécessaire de requérir sa coopération.

« Le requisitoire de l'attorney-général a été fort long ; M. O'Brien y était accusé de haute trahison. Après l'hublie dérable, on a avoué, le jury s'est retiré ; mais au bout de deux heures de délibération, comme il ne se trouvait pas d'accord sur le verdict à rendre, la cour s'est ajournée. »

— On a reçu aujourd'hui par le télégraphe électrique des nouvelles de Dublin du 21. Une réunion générale des clubs a eu lieu ; on y a fait le serment, si M. Mitchel est condamné, de punir d'une manière exemplaire tous ceux qui aurontremplé dans sa condamnation. L'acquittement de Smith O'Brien et de Meagher a été célébré dans toute l'Irlande par des feux de joie allumés au sommet des montagnes dans la soirée du 19.

— Le conflit que l'on craignait à Dublin pour le 22 n'a heureusement pas eu lieu; il y a eu seulement quelques rassemblemens qui ont été dispersés par la police. Soixante-cinq individus ont été arrêtés, mais après un interrogatoire sommaire devant les magistrats de police, ils ont été relâchés. Le procès de M. John Mitchel a commencé ce jour-là sans que l'action de la justice ait été interrompue ou troublée par aucune démonstration hostile du dehors.

— Les pensionnaires (militaires retirés du service) ont été rappelés au service actif dans toute l'Irlande, ce qui augmentera de 15,000 hommes l'effectif des forces qui sont à la disposition du gouvernement.

AUTRICHE. Vienne, 20 *mai*. — Les deux proclamations suivantes ont paru dans la journée du 18 :

I.

« Comme dans les circonstances actuelles il est de notre devoir d'avoir un œil vigilant sur les nombreux étrangers qui séjournent dans notre capitale, et qui, par leur conduite, pourraient faire étendre un abus du droit d'hospitalité, tous les étrangers ici présens devront, en vertu d'une résolution prise par le conseil des ministres, se rendre auprès des autorités préposées à la sûreté de la ville, toutes les fois que ces dernières leur en adresseront l'injonction, produire les documens qui établissent le but de leur présence, et s'obéir aux dites autorités le jugent nécessaire, dans le délai fixé par celles-ci.

« Vienne, le 18 mai 1848.

« Le comte MONTECUCCOLI-LABRANCHI, maréchal de la garde de la Basse-Autriche et substitut du président de la régence.

II.

« Le départ inattendu de S. M. l'empereur a provoqué parmi la fidèle population de Vienne une profonde affliction non moins qu'une agitation générale. Des individus malintentionnés cherchent à exploiter cette agitation pour ébranler la fidélité et l'attachement des Viennois à leur souverain, pour saper les bases de la monarchie constitutionnelle, pour proclamer même la république et ventre de cette manière la tranquillité publique, ainsi que la sécurité des personnes et des propriétés. Ces tentatives imposent au conseil des ministres provisoire de S. M. l'empereur le devoir impérieux de sévir contre ceux qui travaillent à la subversion de l'ordre légal, avec tous les moyens que les lois et la constitution de l'empire mettent à la disposition du gouvernement de l'état et avec toute la sévérité possible.

« Nous avons pris en conséquence des mesures à prendre à la suite des résolutions suivantes, qui ont reçu immédiatement leur exécution.